

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29/10/2021

|  |                      |                     |                                 |
|--|----------------------|---------------------|---------------------------------|
| Référence  |                      |                     |                                 |
| 20211029CA23   |                      |                     |                                 |
| Objet de la délibération   |                      |                     |                                 |
| APPROBATION DU COMPTE-RENDU<br>DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU<br>4 JUIN 2021 |                      |                     |                                 |
| Nombre de membres  |                      |                     |                                 |
| Afférents  | Afférents<br>votants | Présents<br>votants | Qui ont<br>pris part<br>au vote |
| 19   | 10                   | 10                  | 10                              |
| Date de la convocation   |                      |                     |                                 |
| 15/10/2021   |                      |                     |                                 |
| Vote   |                      |                     |                                 |
| <b>A l'unanimité</b>   |                      |                     |                                 |
| Pour : 10<br>Contre : 0<br>Abstention : 0                                    |                      |                     |                                 |

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 29 Octobre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, M. STEIB Louis, Mme DELAMONT Isabelle, M. DESSERTY Charles

**Membres votants excusés** : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. ZIMET Joseph (représenté par M. STEIB Louis), M. QUINTIN François (représenté par Mme DELAMONT Isabelle),

**Membres non votants présents** : Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, M. LITZLER Pierre (représenté par M. PIANTONI Frédéric), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUIN 2021

Vu l'article 18 de la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu l'article 3.9 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 4 juin 2021 (annexé).

Les informations de nature individuelle contenues dans le présent compte-rendu ne seront pas rendues publiques.

**Annexe** : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 4 juin 2021.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 04/11/2021

République Française  
Département Haute-Marne  
**Le Signe,**  
Centre national du

**le Signe**

Centre national du graphisme  
à Compiègne

Envoyé en préfecture le 05/11/2021  
Reçu en préfecture le 05/11/2021  
Affiché le 5 NOV 2021  
ID : 052-130023237-20211029-20211029CA23-DE

**graphisme**

Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

Chaumont, le 4 juin 2024

Référence : 20240604-CA

ANNEXE à la délibération  
n° 20241029CA23

Le Conseil d'Administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le vendredi 4 juin 2024 à 14 heures, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (7) :

- Ville de Chaumont :
  - M. Evrard DIDIER
  - Mme Christine GUILLEMY
  - M. Paul FOURNIE
- Région Grand Est :
  - Mme Isabelle HELIOT-COURONNE (*en visioconférence*)
- Etat :
  - M. Joseph ZIMET
  - Mme Aude VUILLIER (*en visioconférence*)
  - M. Charles DESSERTY (*en visioconférence*)

Administrateur(s) excusé(s) (4) :

Ville de Chaumont : M. Luc CHATEL (pouvoir à Mme Christine GUILLEMY)

Région Grand Est : M. Pascal MANGIN, Mme Lilla MERABET

Etat : M. François QUINTIN (représenté par Mme Aude VUILLIER)

Participaient à la réunion, en visioconférence, les administrateurs du collège « technique » (4) :

- M. Raphaël CUIR (Association des écoles supérieures d'art du Grand Est)
- Mme Marie DE LAUBIER (Bibliothèque nationale de France)
- Mme Véronique MARRIER (Centre national des arts plastiques) qui représente Mme Béatrice SALMON et M. Pierre LITZLER, excusés
- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne) qui représente M. Emmanuel TIBLOUX, excusé

Conseil  
d'Administration

4 juin 2024

COMPTE-RENDU

Administrateur(s) excusé(s) (6) :

- Mme Emmanuelle BENSIMON-WEILER (Centre national du livre)
- M. Pierre LITZLER (Université de Strasbourg)
- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)
- M. Eric MARIET (Lycée Charles de Gaulle)
- Mme Béatrice SALMON (Centre national des arts plastiques)
- M. Emmanuel TIBLOUX (Association Nationale des Ecoles Supérieures d'Art)

Participaient à la réunion les personnes invitées (8) :

- M. Gilles BLUETTE (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Nathalie FERREIRA (Ville de Chaumont)
- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- Mme Virginie GUILLAUME (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- M. Laurent INNOCENZI (DRAC Grand Est) (*en visioconférence*)
- M. Jacques ROSSELLE (Agent comptable)
- M. Nicolas SERRAND (DDFIP de la Haute-Marne)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est) (*en visioconférence*)

Personne(s) invitée(s)excusée(s) (6) :

- Mme Anaïs BOVIGNY (Préfecture de la Haute-Marne)
- M. Maxence DEN HEIJER (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Suzon HAUCHARD (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- M. Cyril KULAWIK (Ville de Chaumont)
- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est) (*en visioconférence*)
- M. Olivier LUSSON (Région Grand Est)

A 14 heures, 7 membres du collège « institutionnel » sont présents et 4 membre a donné pouvoir, soit 8 voix sur 10. La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

M. Paul FOURNIE, représentant de la Ville de Chaumont, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'administration.

Conseil  
d'Administration

4 juin 2024

COMPTE-RENDU

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du  
5 février 2021 (délibération 20210604-CA-14)

Il n'y a pas de remarques.

M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel  
du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le compte-  
rendu du Conseil d'Administration du 5 février 2024.

2. Autorisation à signer les conventions de partenariat financier  
(délibération 20210604-CA-15)

M. le Président indique que, au dernier Conseil d'Administration,  
il avait été donné l'autorisation à M. Jean-Michel GERIDAN de  
solliciter les aides financières publiques et privées de  
différents projets auprès des partenaires considérés, et de  
signer les documents relatifs à leur mise en place, pour  
différents types de mécénat, qu'ils soient financiers,  
technologiques.

M. Jean-Michel GERIDAN précise qu'à l'ouverture de la Biennale,  
et lors de plusieurs discussions, un certain nombre de nos  
mécènes ont préféré un autre dispositif qui est celui du  
partenariat.

En fait, le mécénat financier oblige à déclarer sa marge par  
rapport au prix de revient d'un objet (par exemple sur le  
mécénat technologique), et certains mécènes souhaitent  
accompagner le Signe dans ses missions, mais ne souhaitent pas  
utiliser ce dispositif. Pour cela, il en existe un autre qui est  
celui du partenariat.

L'objet de cette délibération est donc d'autoriser à M. Jean-  
Michel GERIDAN à signer les conventions de partenariat  
financier lorsque cela se présente.

M. le Président rappelle que cela ramène à la discussion qu'il y  
a eu dans le passé et qui était de savoir quelle était l'enveloppe  
globale de ce que nous pouvons appeler le mécénat avec un  
mécénat pur et dur, mais aussi des conventions avec des  
prestations de caractères juridiques différents mais qui  
englobent tout le mécénat en faveur du Signe.

Nous avons un chiffre réel qui est supérieur au chiffre qui  
apparaît dans le budget.

Pour donner des cas concrets, M. Jean-Michel GERIDAN précise  
par exemple que, pour la Biennale, nous avons l'exposition du

4 juin 2024

COMPTE-RENDU

Studio Kargah qui est soutenue par l'Ambassade de France à Téhéran. C'est elle qui a pris en charge les frais relatifs aux visas et au transport des artistes.

Autre exemple, la société Exaprint qui nous accompagne cette année pour l'identité pour les impressions, nous a remis une enveloppe de 7 000 € pour utiliser chez elle.

Ce genre d'objet ne rentrait ni dans le mécénat technologique, ni dans le financier, alors que le partenariat le permettait.

M. Nicolas SERRAND indique qu'une réflexion est en cours à la DDFiP pour la traduction comptable et fiscale du partenariat. En effet, il n'y a pas de partenariat financier en comptabilité publique.

Il précise qu'il n'y a pas de TVA en mécénat mais qu'il y en a lorsqu'il y a parrainage. Ils ont saisi leur collègue spécialiste de la TVA dans le secteur local. Il est en attente d'un modèle de convention.

Le partenariat financier est proche du parrainage qui lui a une TVA de 20 %.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que nous n'irons pas vers le parrainage. En effet, le parrainage donne trop de pouvoir décisionnaire au mécène. Par exemple, il peut lui-même influencer sur la programmation et les actions culturelles.

C'est une porte ouverte pour le parrain pour modeler les actions culturelles.

M. Jacques ROSSELLE indique que ce sera du cas par cas selon la convention.

M. le Président ajoute qu'il est important de sauvegarder les intérêts du Signe et d'avoir une vue de l'ensemble des différents types de mécénat en faveur du Signe.

Il n'y a plus de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur général :

- à signer les conventions de partenariat financier,
- à proposer et valoriser des contreparties qui ne seraient pas encore tarifées.

### 3. Information relative au don d'affiches de Jean-Yves Grandidier

M. Jean-Michel GERIDAN indique que M. Jean-Yves Grandidier, l'un des fondateurs de l'entreprise Légard Graphique, qu'il a quitté il y a désormais 2 ans, a toujours accompagné les graphistes et

Conseil  
d'Administration

4 juin 2024

COMPTE-RENDU

en particulier le Festival de l'affiche de Chaumont dans sa fondation en 1990, puis a toujours poursuivi.

Légard Graphique est d'ailleurs devenu mécène du Signe. Tous les outils de communication qui nécessitent la sérigraphie sont offerts par le dispositif de mécénat.

Aujourd'hui à la retraite, Jean-Yves Grandidier se retrouve avec une collection d'affiches imprimeur, donc qui lui appartiennent.

Le Gestaltung Museum, à Zurich, lui a proposé de faire l'acquisition d'une grande partie de sa collection.

Cependant, Jean-Yves Grandidier est très attaché à Chaumont et souhaite que nous ayons la primeur. Il veut nous offrir environ 5 000 affiches de sa collection.

Ce chiffre a été choisi par la capacité de nos réserves à ce jour mais aussi parce que la collection Dutailly comporte 5 000 pièces et de ce fait, symboliquement, qu'il n'y ait pas une course de nombre.

M. Jean-Michel GERIDAN fait une petite parenthèse et signifie que, avec la Covid, de nombreux collectionneurs craignent de voir, avec leur disparition, leur collection totalement éclatée. Aujourd'hui, nous avons au moins 3 collectionneurs qui nous proposent de nous remettre toute leur collection d'objets dont nous ne disposons pas à ce jour.

Potentiellement, nous aurions 120 000 affiches supplémentaires qui rentreraient dans le fonds.

Pour revenir à Jean-Yves Grandidier, cela fait 2 ans que nous en parlons et le confinement a empêché l'avancée de ce dossier.

Pour rappel, le Signe est gestionnaire des affiches de la Ville de Chaumont. La donation sera donc au compte de la Ville de Chaumont.

La procédure ci-après est proposée :

- 1) Le donateur formule par écrit son don à la Ville de Chaumont ;
- 2) La commission municipale « culture » peut faire office de commission d'acquisition.

Le dossier sera examiné par cette commission afin de déterminer l'opportunité d'accepter le don, d'évaluer sa valeur, ...

Cette commission pourra s'appuyer sur des experts invités selon les dossiers (dont le Directeur général du Signe et éventuellement le donateur, voire un autre spécialiste).

Conseil  
d'Administration

4 juin 2024

COMPTE-RENDU

3) Les dons grevés de charges ou conditions devront être approuvés par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Chaumont.

En ce qui concerne les dons qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, Mme le Maire de la Ville de Chaumont a délégué pour les accepter (délibération de la Ville du 28/05/2020 « Délégations du conseil municipal au maire »).

Un reçu fiscal pourra être délivré par la Ville de Chaumont pour le donateur qui en fait la demande.

4) Un avenant à la convention de mise à disposition de biens culturels entre la Ville de Chaumont et le Signe devra être rédigé afin d'intégrer les dons aux collections.

Une délibération du conseil d'administration du Signe n'est pas obligatoire mais un point d'information sera proposé aux membres du Conseil d'Administration.

Un contrat de cession de droits d'auteurs sera rédigé par le Signe.

Les dons seront ajoutés au contrat d'assurance du Signe.

M. le Président demande en quoi consiste cette collection. Quelle est sa composition ? A-t-elle des points forts en lien avec la collection qui est déjà à Chaumont ? Est-ce un don pur ? Y-a-t-il des éléments financiers ?

M. le Président signifie qu'il y a, dans la loi française, une disposition qui permet, notamment par une dation, de réduire les droits de succession en cas de succession d'un patrimoine.

Mme Christine GUILLEMY ajoute que la Ville de Chaumont a déjà été approchée par un grand collectionneur local pour des affiches chinoises.

Mme Christine GUILLEMY remercie d'ailleurs M. Jean-Michel GERIDAN d'aborder ce sujet important.

La Ville de Chaumont est une ville qui a des charmes notamment des structures culturelles importantes.

Il est tout de même dommage que Chaumont, Ville de l'Affiche et du design graphique, ne puisse pas recevoir des fonds qui vont enrichir, pour les décennies à venir, le fonds Dutailly. Mais il se pose le problème des réserves de la conservation, des moyens.

Comment peut-on faire ? Mme Christine GUILLEMY s'en voudrait de refuser du patrimoine intéressant parce que nous n'avons pas réfléchi sur la manière de gérer de fonds d'affiches.

M. Jean-Michel GERIDAN précise qu'il s'agit ici d'une information.

Mme Véronique MARRIER signifie que ce sujet a déjà été rencontré par d'autres institutions et veut mettre en garde par rapport à ce qui s'est produit avec le Centre Pompidou et la donation Vincent Perrottet du même type.

La question de l'évaluation, du fait de bénéficier d'une déduction fiscale a déjà été abordée dans cet autre cadre.



Conseil  
d'Administration

4 juin 2024

COMPTE-RENDU

Lorsque l'on évoque cette question des collections, cela est aussi lié au droit de suite. Comment ces affiches ont-elles été acquises? Les graphistes qui les ont réalisées ont-ils été informés que cela entraînait dans une collection?

Il ne faut pas négliger d'informer chacun des graphistes.

M. Jean-Michel GERIDAN confirme que, dans la présélection faite par Jean-Yves Grandidier, nous allons demander l'accord à chacun des auteurs.

Ce qui intéresse M. Jean-Michel GERIDAN, pour la question chaumontaise, ce sont les séries que nous n'aurions pas de manière complète, ainsi que d'autres spectres de graphistes qui n'ont jamais participé au festival et n'ont donc jamais concouru mais qui seraient ravis de passer leurs images qu'eux-mêmes n'auraient pas très bien conservé.

Mme Christine GUILLEMY précise que des travaux importants sont entrepris aux Silos. Ils réfléchissent aussi au réaménagement fonctionnel notamment, dans un premier temps, du rez-de-chaussée.

Dans ce cadre-là, un espace pourrait peut-être être trouvé. Mais il faudrait un ou deux chargés de mission, mais la Ville de Chaumont ne pourra pas se le permettre.

Cela pourrait être envisagé début d'année prochaine, mais il faut mettre en place un dossier pour avoir des aides.

Il faudra ensuite parler de la conservation des réserves.

C'est pour cela que la Ville de Chaumont avait été tentée de préparer un dossier de candidature pour l'annexe de la BNF.

Lorsque qu'elle a su que Langres et Clairvaux se positionnaient, la Ville de Chaumont ne l'a pas fait.

Il faut cependant voir comment nous pouvons assumer notre rôle de Ville de l'Affiche.

M. Paul FOURNIE, qui préside la commission culture de la Ville de Chaumont, proposée pour être la commission d'acquisition, indique que c'est une commission qui a un nombre de membres bien déterminé, et où de nombreux conseillers municipaux, notamment de l'opposition, s'invitent et sont invités, sans voix délibérative, et peuvent y prendre la parole. Cela semble une bonne manière que le débat puisse être pris en charge par les élus.

M. Paul FOURNIE n'est pas opposé à ce que cela passe par une commission municipale.

Mme Christine GUILLEMY pense qu'il faut vraiment avoir une réflexion ensemble, avec le Ministère de la Culture, par rapport à ces collections, leur conservation, leur devenir, leur enrichissement.

Conseil  
d'Administration

4 juin 2024

COMPTE-RENDU

M. Charles DESSERTY confirme qu'il faut y réfléchir et se mettre autour d'une table sur cette question spécifique en se projetant à une échéance honnête qui serait peut-être à l'horizon 2022 ? Cela serait peut-être d'ailleurs l'occasion de faire également remonter ce sujet au niveau de l'administration centrale du Ministère de la Culture.

M. le Président indique que, dans ce contexte, il y a une demande de rendez-vous déposée auprès du Ministère de la Culture, pour voir Mme la Ministre.

C'est en effet une excellente suggestion de mettre à l'ordre du jour de cette rencontre le sujet des affiches et des collections d'affiches complémentaires qui pourraient venir enrichir la Ville de Chaumont.

M. Joseph ZIMET pense que la question de l'affiche, et de la relation entre Chaumont, l'affiche, ses collections et le Signe, est un débat de politique culturelle et pas nécessairement un débat de Conseil d'Administration du Signe.

Il pense néanmoins qu'il faut se poser la question du lieu pour avoir ce débat. Dans l'intérêt de tous, il faut réussir à trouver le bon niveau, le bon espace, le bon calendrier pour les élus du Département, de la Ville, de la Région et de l'Etat.

M. Joseph ZIMET pense que résumer la question des relations avec le Ministère de la Culture à la question financière et un rendez-vous avec Mme la Ministre n'est pas la bonne stratégie.

En revanche, enrichir la réflexion et la relation entre les services de la culture et l'équipement, en passant par un débat de politique culturelle sur la vocation Chaumont/Affiches (débat catalysé à travers ces donations) est le prétexte pour Mme le Maire et l'ensemble des partenaires puissent avoir ce débat.

Que pouvons-nous accueillir ici ? Sommes-nous la Ville de l'Affiche ? Avons-nous vocation à être la capitale mondiale de l'Affiche ? Si oui, devons-nous tout accepter ou pas ?

Nous aurions intérêt à inscrire ce débat soit au niveau du Conseil Municipal, soit d'une étude, soit d'un chargé de mission. M. Joseph ZIMET a en tout cas le sentiment que ce n'est pas au Signe de se voir confier cette mission spécifique, mais plus ce que la Ville et ses partenaires entendent faire en terme de développement culturel avec le Signe évidemment.

Cela dit, il semble à M. Jean-Michel GERIDAN que cela fait partie des engagements du projet d'établissement.

Mme Christine GUILLEMY rejoint M. Joseph ZIMET et M. Jean-Michel GERIDAN.

4 juin 2024

COMPTE-RENDU

Le Signe doit forcément être le partenaire privilégié de la Ville, un modèle à suivre pour toutes les autres structures conventionnées ; mais il va bien falloir aussi l'inscrire dans la politique culturelle de la Ville.

C'est un débat que la Ville a régulièrement avec M. le Préfet depuis son arrivée ; débat qu'elle a également eu avec la DRAC.

M. le Président propose de dire à M. Grandidier, pour le faire patienter, que cela est intéressant sur le principe mais qu'il va falloir étudier les différents aspects. Cela ne pourra pas se faire tout de suite.

Mme Christine GUILLEMY ajoute qu'il ne faut pas le décourager.

Mme Christine GUILLEMY pense que c'est l'occasion ; la preuve pour Chaumont qu'elle est reconnue comme le lieu de l'affiche et du design graphique puisque nous sommes collectionneurs.

Il faut maintenant être à la hauteur de cette ambition.

M. le Président indique que le problème est que nous sommes en concurrence avec une institution qui a beaucoup de moyens.

M. le Président termine en précisant que cette information qui est très importante est à suivre de très près.

Elle n'est pas soumise au vote.

#### 4. Information relative à la programmation 2022

M. Jean-Michel GERIDAN présente la programmation 2022.

Seront présentés les projets suivants :

↳ Jours de fête (décembre 2021 - décembre 2022)

Il s'agit d'un parcours permanent (renouvellement tous les 3 mois).

Ce parcours avait été tenté mais interrompu par le confinement.

Il est typiquement lié à cette question de la Covid et de jours heureux que l'on nous « repromettait ».

C'est une exposition qui permettait de montrer les moyens et les endroits de la rencontre où même les images de mariages semblaient d'un autre temps puisqu'ils étaient interdits à plus de 6 personnes. Ces images constituaient l'archéologie d'un monde d'avant.

Ce parcours est un prétexte pour enfin montrer la collection Dutailly puisqu'aujourd'hui toutes les conditions sont réunies pour pouvoir le faire.

50 à 70 pièces vont tourner tous les 3 mois.

M. Paul FOURNIE félicite M. Jean-Michel GERIDAN d'avoir trouvé la solution pour pouvoir montrer les affiches

Conseil  
d'Administration

4 juin 2024

COMPTE-RENDU

anciennes au Signe. En effet, le lieu était plus adapté à des expositions d'art contemporain.

Pour la Ville de Chaumont, cela est extrêmement important au niveau de l'acceptabilité politique et sociale du lieu par les Chaumontais.

Mme Christine GUILLEMY rappelle que cela était dans le cahier des charges du Signe.

Elle avait beaucoup apprécié l'exposition «Droit de citation». Elle souhaiterait que ce type d'exposition soit renouvelé. Mme Christine GUILLEMY pense que cela est vraiment un moyen pour que nos concitoyens viennent au Signe.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le Signe va essayer, une fois par trimestre, d'organiser une réunion des «mécontents» et expliquer pourquoi il restera sur sa direction artistique, le calendrier qu'il s'est fixé, et en tout cas, signifier dans quel agenda les choses vont se déployer, et surtout qu'il comprend qu'il y a des impatiences.

M. Jean-Michel GERIDAN informe que les carnets de réservation pour les visites guidées commentées sont pleins. Il y en a 3 à 4 par semaine. Les créneaux scolaires sont complets jusqu'à début juillet et les ateliers de l'été sont quasiment pleins.

Cela signifie que le public chaumontais est là puisque nous savons que nous avons des défections des touristes étrangers.

- ↳ Fanette Mellier - Feuilles Volantes (jusqu'à février 2022)  
Cette exposition présente 45 ans de création éditoriale, de livres étranges comme le dit Fanette Mellier, et dans laquelle nous pouvons prendre un extrait des livres.  
C'est une exposition très colorée.
- ↳ Les Petits Spécimens 6 - Jouable (février 2024 - avril 2022)  
Cette exposition a été interrompue par la crise sanitaire. Elle a reçu très peu de public.  
Durant le confinement, Etienne Mineur, en tant que patron de maison d'édition, a travaillé sur tout un tas de dispositifs de jeux et de livres que les gens peuvent imprimer à la maison.  
L'exposition sera en partie remontrée, mais surtout, en ces temps de confinement, comment amène-t-on de la culture à la maison ?
- ↳ Gilles de Brock - Traces (mai 2022 - septembre 2022)

Conseil  
d'Administration

4 juin 2024

COMPTE-RENDU

Gilles de Brock, graphiste hollandais, a la particularité de travailler pour des grands pontes tels que Nike, Converse, ou encore Adidas.

Il est l'un des spécialistes du motif.

Ce qui est intéressant dans son système économique est qu'il travaille pour des grands groupes et réinvestit tout dans de l'artisanat qui a tendance à disparaître.

Véritable alchimiste de la couleur, des trames et du motif, son travail se déploie tant dans l'affiche que dans le textile. Ses expérimentations relatives à la création d'outils d'impressions, d'empreintes et de tissages l'on conduite à s'intéresser au design de carreaux de céramique.

Il n'a qu'une seule exigence auprès de la Ville de Chaumont : il aimerait bien un petit bout de mur pour offrir une mosaïque à la Ville de Chaumont.

↳ Ter Bekke Behage (octobre 2022 - février 2023)

C'est un atelier de création et de conception graphique co-fondé par Evelyn Ter Bekke et Dirk Behage.

Ce sont des habitués de Chaumont.

L'atelier est reconnu pour ses créations d'identités visuelles, d'éditions imprimées, de typographie et de caractères.

Il porte aujourd'hui l'identité du théâtre de l'Odéon.

↳ Mai 2022 - décembre 2022

Fidèle à notre mission d'accompagnement de la création en train de se faire et de se jouer, nous dédierons le plateau 2 à des restitutions de résidences portées par le Signe, ou en collaboration avec nos partenaires, tels le programme « Jeunes Pousses » de la Région Grand Est, le Ministère de la Culture Drac Grand Est, la MABA, le Bel Ordinaire.

Par exemple, dans le cadre du programme « Jeunes Pousses » financé par la Région Grand Est, nous accueillerons Valentin Garcia qui avait comme sujet de mémoire les collections de Chaumont mais plutôt à partir des années 90. Il a réalisé un mémoire de grande qualité et a interviewé tous les acteurs de Chaumont. Il a proposé un projet de résidence, d'invitations, de conférences, de publication et de production autour de cette collection même.

Il sort tout juste d'études et veut prolonger son objet de mémoire. Il le fera avec nous dès le mois de juillet.

Mme Julia VAILLANT indique que la Région a mis en place, depuis 2016, un dispositif de soutien aux émergences en art visuel.

En 2024, l'École Nationale Supérieure d'Art de Nancy a sollicité un certain nombre de Centres d'art de la Région

Grand Est pour accompagner des étudiants diplômés dans le début de leur activité professionnelle.

3 ou 4 dossiers ont été déposés et ont tous fait l'objet d'un soutien.

Pour la Région, c'était une très belle opportunité de soutien et de collaboration avec les structures et les jeunes diplômés du territoire.

Toute cette articulation permettra d'empêcher des fermetures temporaires du lieu.

Il n'y a plus de commentaires.

Cette information n'est pas soumise au vote.

#### **5. Résidence « Prospectives graphiques 2) (délibération 20210604-CA-18)**

M. Jean-Michel GERIDAN signifie que le sujet est le même par rapport au premier épisode de ce programme de résidence.

Il s'agit de s'interroger en tant que transmetteur de signes. Alors que nous savons que toutes les langues évoluent tous les 200-300 ans, comment faire pour signifier une dangerosité, une nocivité, à une échelle plurimillénaire ? Chose que personne n'a encore réussi à faire.

Bien sûr, il ne s'agit pas pour nos graphistes de trouver des solutions, mais dans une perspective artistique, de recherche et de documentation sur l'évolution des langues et du paysage visuel.

Il y a 2 résidents : un du champ des arts visuels, graphiste, et un théoricien. Ils travaillent ensemble.

Les 2 derniers résidents étaient Sébastien Noguera de Château Fort Fort, et Charles Gautier qui travaille sur la question de la pasigraphie, la transmission des signes universels dans le temps.

Chaque résident se voit attribuer une bourse de 40 000 € pour 5 mois, temps de la résidence, soit 2 000 € par mois. L'ANDRA participe à hauteur de 20 000 € pour les frais de production.

Une restitution de la première résidence a été faite à l'occasion de la Biennale de Design Graphique.

Il n'y a pas de questions, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'autoriser :

- le Directeur général à signer la convention,
- le Directeur général à lancer l'appel à candidature,
- l'attribution de deux bourses de résidences.

Conseil  
d'Administration

4 juin 2024

COMPTE-RENDU

## 6. Modification du règlement de formation (délibération 20210604-CA-20)

M. Jean-Michel GERIDAN signifie que les modifications du règlement de formation portent essentiellement sur :

- La mise à jour concernant les compte personnel d'activité incluant le compte d'engagement citoyen (CEC),
- La prise en compte en horaires effectifs de travail lorsque le lieu de formation se trouve à 150 km minimum de la résidence administrative,
- Les modalités de remboursement des frais de déplacement des agents du Signe lors de formations mais également de missions.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que nous nous sommes basés sur les nouveaux décrets, mais aussi sur les procédures mises en place par la collectivité d'origine de nombre de nos agents afin qu'il n'y ait pas de disparité.

Il n'y a pas de questions, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter le règlement de formation version 3 ainsi que les modalités de remboursement des frais engagés par les agents dans le cadre des déplacements pour missions ou formations.

## 7. Modalités de remboursement des frais de déplacements pour missions (délibération 20210604-CA-21)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que les modalités de remboursement de ces frais seront identiques aux modalités des frais de remboursement des déplacements des agents dans le cadre de leurs formations.

Nous appliquons le décret.

Par exemple, la nuitée était jusque-là remboursée à hauteur de 60 €.

Le décret prévoit un remboursement en fonction de la ville de l'hébergement :

- 440 € à Paris,
- 90 € dans les villes de + de 200 000 habitants ou les communes du Grand Paris,
- 70 € dans les autres villes.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que ce décret augmente les frais de remboursement pour les formations et les missions de près de 60 à 70 %.

M. Jacques ROSSELLE précise qu'auparavant une délibération prévoyait le remboursement des frais de repas à seulement 40 €, montant largement inférieur au tarif prévu dans le décret qui est de 47,50 €.

Les modalités de remboursement des frais engagés par les agents lors de formations ou de missions seront revus selon l'évolution des textes réglementaires.

Il n'y a pas de questions, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, de modifier les modalités de remboursement des frais engagés par les agents lors de leurs déplacements dans le cadre de leurs missions professionnelles.

#### **8. Décision modificative n° 1 au budget primitif 2021 (délibération 20210604-CA-22)**

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il s'agit plus d'un jeu d'écriture analytique plutôt que de modifications entre chapitres.

Les baisses de recettes décrites dans la délibération sont liées à la baisse de nos ressources propres due au confinement.

Ces baisses viennent s'équilibrer avec d'autres recettes, notamment le remboursement de provisions de réserve de garantie de 20 % sur les retours de nos ventes de livres par rapport à notre diffuseur.

Le seul changement au niveau des recettes se tient à cela.

Concernant les dépenses, celles liées aux expositions baissent (- 42 867,86 €). Il en est de même pour les dépenses relatives à la formation (- 8 000 €) en raison de la crise sanitaire.

En contrepartie les frais liés au bâtiment augmentent, notamment des charges de maintenance importantes, maintenances obligatoires et maintenances non prévues (+ 22 552,46 €).

Les dépenses liées à l'administration sont en baisse (- 7 400,39 €) du fait du confinement.

Le montant de la masse salariale baisse également (- 28 826 €) puisque nous avons 2 postes vacants actuellement et qui ne seront pas remplacés avant au moins septembre 2024.



Conseil  
d'Administration

4 juin 2024

COMPTE-RENDU

Nous arrivons à une différence de 2 200 € par rapport au budget précédent.

Mme Christine GUILLEMY demande comment peut-on, en plus de la subvention qui est accordée chaque année au Signe, valoriser les aides matérielles mises à disposition par la Ville de Chaumont au Signe. Ce qui permettrait aussi de négocier des aides complémentaires auprès d'autres partenaires.

M. Jacques ROSSELLE répond qu'ils n'ont pas trouvé de solution. Il serait par contre possible de les inscrire à la fin du compte administratif dans « Hors bilan ».

Mme Christine GUILLEMY se permet d'insister car elle tient à ce que cela apparaisse afin que l'on puisse voir l'effort que fait le territoire pour ce lieu et son rayonnement.

M. Jacques ROSSELLE ajoute que la Ville doit également l'enregistrer dans son compte administratif.

M. Joseph ZIMET indique que c'est une écriture qui sera différente, il s'agit d'une présentation. Il ajoute que, en Conseil d'Administration, le Directeur général pourra à chaque fois valoriser le bilan.

Mme Christine GUILLEMY signifie que cela est important surtout pour les discussions avec les partenaires.

Il n'y a plus de questions, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°1 apportée au budget primitif 2024.

## 9. Questions diverses

M. Jean-Michel GERIDAN indique que l'ouverture de la Biennale s'est bien déroulée au regard du contexte.

Il tient cependant à dire sa surprise que nombre d'hôtels de Chaumont étaient fermés ce week-end-là. En conséquence, nombre de personnes que nous aurions souhaité inviter ou qui voulaient venir spontanément n'ont réussi à trouver de quoi se loger. Tous les festivaliers présents ont été intégrés grâce aux offres Airbnb et hôtels ou autres hébergement à Langres. En tout cas, il était impossible d'avoir une chambre d'hôtel à Chaumont depuis plusieurs semaines.

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il y a, sur la subvention que le Signe touche de la Ville de Chaumont, un conditionnement à la

Conseil  
d'Administration

4 juin 2024

COMPTE-RENDU

signature de la convention pluriannuelle d'objectifs puisque pour l'instant nous ne pouvons toucher que 80 % de la subvention. Une rencontre doit être calée avant le 30 juin pour voir si 20 % vont être retirés.

Concernant la convention pluriannuelle d'objectifs, nous avons travaillé avec M. Laurent INNOCENZI de la DRAC pour la rédaction, complétant ce document remis en décembre 2020.

Par rapport à la démarche sur la convention pluriannuelle d'objectifs, Mme Julia VAILLANT demande si un temps de discussion est prévu entre les partenaires quant à la définition des objectifs suite à cette première phase faite avec M. Laurent INNOCENZI.

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond qu'il s'est autorisé à écrire pour la Région en regardant les objectifs qui sont fixés pour la culture dans la Région Grand Est. Ce qui a été écrit sera bien évidemment soumis à la Région pour correction et validation.

Une fois que chacun aura regardé sa partie, les discussions et négociations entre membres s'ouvriront.

M. Charles DESSERTY ajoute qu'il ne faudrait pas trop tarder. Il rappelle que la réglementation prévoit des délais sur les Centres d'art contemporains d'intérêt national.

L'idéal serait que nous nous entendions sur des indicateurs communs. L'objet de la convention est que nous partagions des objectifs communs. Il y a là un enjeu à court, voire moyen terme.

M. Jean-Michel GERIDAN donne quelques informations sur la Biennale.

Nous avons un programme riche composé de plus de 40 expositions, de restitutions, de workshops, de projets artistiques globalisés, de conférences.

Pour information, l'exposition de la Chapelle des Jésuites est portée par la Ville de Chaumont. Il s'agit de l'exposition de Raphaël Garnier « Art'bracadabra ».

Pour des raisons sanitaires, le salon de l'édition indépendante a été annulée. Nous en avons profité pour faire le prix unique du livre puisqu'il n'y a plus de prix du livre depuis 40 ans.

Pas moins de 470 productions ont été sélectionnées cette année pour le concours international d'affiches. Elles ont été mises en scène par Kevin Cadinot qui aura la charge du dispositif patrimonial et contemporain en décembre.

Nous avons reçu 4350 affiches et séries de 38 pays.

Nous avons décerné un grand prix, un prix espoir et un prix du public. Il y a aussi eu un prix SAIF.

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

4 juin 2024

COMPTE-RENDU

Tout a été diffusé en ligne en direct devant 2500 spectateurs. Le jury était composé de Suzy Chan, graphiste basée en Chine, Roosje Klap, de Hollande, Pierre-Yves Cachard, Superscript et Isabelle Jégo pour le prix SAIF.

M. Jean-Michel GERIDAN projette quelques images des expositions.

Pour information, l'exposition de Michel Lepetitdidier fera une itinérance au Musée de l'Imprimerie à Lyon.

Concernant l'exposition Feuilles Volantes de Fanette Mellier réalisée avec notre partenaire Légard Graphique, il est important de clôturer enfin cette résidence.

En effet, Fanette Mellier était l'une des premières résidentes d'une des étapes du Festival de Chaumont. Elle est restée 3 ans durant lesquels elle avait conçu 5 livres mais n'a jamais eu le temps de finir le cinquième.

Nous nous sommes saisis de l'occasion pour réaliser ce dernier livre, un polar qui s'appelle l'Oxymore, édité chez B42, et dont l'action se passe à Chaumont.

L'idée de cette exposition est que tout spectateur est invité à récupérer une mémoire de l'un de ses objets.

La mise en scène est dessinée par Grégoire Romanet.

M. Nicolas SERRAND indique qu'il assiste à son dernier Conseil d'Administration pour la DDFiP.

En effet, la DDFiP n'a plus besoin de maintenir un contrôle économique et financier sur le Signe. Ce dernier fonctionne très bien avec l'agent comptable.

Cependant, la DDFiP conservera un rôle lors de toute évolution statutaire puisqu'ils seront toujours chargés de donner leur avis au Préfet.

Pour l'activité courante du Signe, la DDFiP a estimé qu'il n'était plus nécessaire d'être présente.

Il n'y a plus de questions.

M. le Président remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur présence et leur accompagnement.

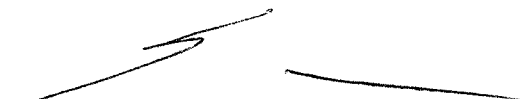
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Le secrétaire de séance,



M. Paul FOURNIE

Le Président,



M. Evrard DIDIER



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29/10/2021

|                      |
|----------------------|
| Référence            |
| <b>2021 1029CA24</b> |

|   |
|---|
| Objet de la délibération                                |
| MODIFICATION DES MEMBRES DU<br>CONSEIL D'ADMINISTRATION |

| Nombre de membres |                   |                  |                           |
|-------------------|-------------------|------------------|---------------------------|
| Afférents         | Afférents votants | Présents votants | Qui ont pris part au vote |
| 19                | 10                | 10               | 10                        |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 15/10/2021             |

|                      |
|----------------------|
| Vote                 |
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 10            |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 29 Octobre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard, Mme GILLEMAY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, M. STEIB Louis, Mme DELAMONT Isabelle, M. DESSERTY Charles

**Membres votants excusés** : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. ZIMET Joseph (représenté par M. STEIB Louis), M. QUINTIN François (représenté par Mme DELAMONT Isabelle),

**Membres non votants présents** : Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, M. LITZLER Pierre (représenté par M. PIANTONI Frédéric), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : MODIFICATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017, et notamment l'article 18 relatif au Conseil d'Administration ;

Vu le règlement intérieur et administratif (version 3) validé par le Conseil d'Administration par délibération n°20201120CA26 du 20 novembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20201120AG07 du 20 novembre 2020 ;

Le Conseil d'Administration est composé de vingt (20) administrateurs répartis en deux collèges : un collège institutionnel délibératif et un collège technique consultatif.

Le nombre d'administrateurs fixé pour le collège institutionnel garantit le caractère public du Groupement :

- Trois représentants de l'Etat ;
- Trois représentants de la Région Grand Est ;
- Quatre représentants de la Ville de Chaumont.

Le collège technique émet des avis relatifs à l'ordre du jour permettant d'éclairer les administrateurs du collège institutionnel dans leur processus décisionnel. Il est composé de :

- Un représentant de l'Alliance Graphique Internationale (AGI) France ;

## graphisme

- Deux représentants des réseaux d'écoles d'arts ;
- Un représentant du lycée Charles de Gaulle de Chaumont ;
- Un représentant de l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA) ;
  
- Un représentant de l'Université de Lorraine ;
- Un représentant de l'Université de Strasbourg ;
- Un représentant du Centre national des arts plastiques (CNAP) ;
- Un représentant de la Bibliothèque nationale de France (BnF) ;
- Un représentant du Centre national du livre (CNL).

Suite aux élections régionales des 20 et 27 juin 2021, la Région Grand Est a désigné, par délibération de la commission permanente n°21CP-1879 du 10 septembre 2021, trois représentants ayant vocation à représenter la Région Grand Est au GIP Le Signe :

- Monsieur Etienne MARASI ;
- Madame Martine LIZOLA ;
- Monsieur Frédéric FABRE.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 04/11/2021  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29/10/2021

|                     |
|---------------------|
| Référence           |
| <b>20211029CA25</b> |

|   |
|---|
| Objet de la délibération                                  |
| ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU<br>CONSEIL D'ADMINISTRATION |

| Nombre de membres |                   |                  |                           |
|-------------------|-------------------|------------------|---------------------------|
| Afférents         | Afférents votants | Présents votants | Qui ont pris part au vote |
| 19                | 10                | 10               | 10                        |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 15/10/2021             |

|   |
|---|
| Vote                                      |
| <b>A l'unanimité</b>                      |
| Pour : 10<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 29 Octobre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, M. STEIB Louis, Mme DELAMONT Isabelle, M. DESSERTY Charles

**Membres votants excusés** : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. ZIMET Joseph (représenté par M. STEIB Louis), M. QUINTIN François (représenté par Mme DELAMONT Isabelle),

**Membres non votants présents** : Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, M. LITZLER Pierre (représenté par M. PIANTONI Frédéric), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017, et notamment l'article 18.3 relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration.

Vu le règlement intérieur et administratif (version 3) validé par le Conseil d'Administration par délibération n°20201120CA26 du 20 novembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20201120AG07 du 20 novembre 2020, et notamment l'article 4 relatif à l'élection du Président et des Vice-présidents du GIP.

Vu la candidature de Madame Martine LIZOLA, représentant la Région Grand Est, déclarée pour la vice-présidente du Conseil d'Administration.

Suite aux élections régionales des 20 et 27 juin 2021, la Région Grand Est a désigné, par délibération de la commission permanente n°21CP-1879 du 10 septembre 2021, trois représentants titulaires ayant vocation à représenter la Région Grand Est au GIP Le Signe.

Il convient donc de remplacer Monsieur Pascal MANGIN, représentant de la Région, qui avait été élu vice-président du Conseil d'Administration par délibération n°20200731CA17 du 31 juillet 2020.

Il appartient au collège institutionnel du Conseil d'Administration d'élire à la

République Française  
Département Haute-Marne  
**Le Signe,**  
Centre national du

**le Signe**

Centre national de graphisme  
à l'échelle nationale

Envoyé en préfecture le 04/11/2021

Reçu en préfecture le 04/11/2021

Affiché le 04 NOV 2021

ID : 052-130023237-20211029-20211029CA25-DE

**graphisme**

majorité simple, parmi ses membres et pour une durée de trois (3) ans le vice-président du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'élire Madame Martine LIZOLA, représentant de la Région Grand Est, Vice-présidente du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 04/11/2021  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29/10/2021

|                     |
|---------------------|
| Référence           |
| <b>20211029CA28</b> |

|                                |
|--------------------------------|
| Objet de la délibération       |
| MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME |

| Nombre de membres |                   |                  |                           |
|-------------------|-------------------|------------------|---------------------------|
| Afférents         | Afférents votants | Présents votants | Qui ont pris part au vote |
| 19                | 10                | 10               | 10                        |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 15/10/2021             |

|                      |
|----------------------|
| Vote                 |
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 10            |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 29 Octobre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, M. STEIB Louis, Mme DELAMONT Isabelle, M. DESSERVY Charles

**Membres votants excusés** : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. ZIMET Joseph (représenté par M. STEIB Louis), M. QUINTIN François (représenté par Mme DELAMONT Isabelle),

**Membres non votants présents** : Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, M. LITZLER Pierre (représenté par M. PIANTONI Frédéric), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Vu l'organigramme en vigueur du Signe ;

Vu l'avis favorable des membres du Comité technique en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Les modifications apportées à l'organigramme actuel s'appuient en cohérence sur les lignes directrices ordonnées par la définition d'un Centre d'art et se fonde par clarté sur les missions essentielles afférentes à une structure labélisée CACIN (Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National):

- La Création
- La Transmission
- La Diffusion
- La Médiation

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter le nouvel organigramme du Signe.

Annexe : Organigramme version 4

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 04/11/2021  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

République Française  
Département Haute-Marne  
**Le Signe,**  
Centre national du

**le Signe**  
Centre national du graphisme  
à Coumbray

Envoyé en préfecture le 04/11/2021  
Reçu en préfecture le 04/11/2021  
Affiché le 4 NOV. 2021  
ID : 052-130023237-20211029-20211029CA28-DE

**graphisme**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29/10/2021

|  |                   |                  |                           |
|--|-------------------|------------------|---------------------------|
| Référence  |                   |                  |                           |
| 20211029CA29   |                   |                  |                           |
| Objet de la délibération                               |                   |                  |                           |
| ADOPTION DE LA NORME COMPTABLE M57 AU 1er JANVIER 2022 |                   |                  |                           |
| Nombre de membres                                      |                   |                  |                           |
| Afférents  | Afférents votants | Présents votants | Qui ont pris part au vote |
| 19   | 10                | 10               | 10                        |
| Date de la convocation                                 |                   |                  |                           |
| 15/10/2021   |                   |                  |                           |
| Vote   |                   |                  |                           |
| <b>A l'unanimité</b>                                   |                   |                  |                           |
| Pour : 10  |                   |                  |                           |
| Contre : 0   |                   |                  |                           |
| Abstention : 0   |                   |                  |                           |

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 29 Octobre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, M. STEIB Louis, Mme DELAMONT Isabelle, M. DESSERTY Charles

**Membres votants excusés** : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. ZIMET Joseph (représenté par M. STEIB Louis), M. QUINTIN François (représenté par Mme DELAMONT Isabelle),

**Membres non votants présents** : Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, M. LITZLER Pierre (représenté par M. PIANTONI Frédéric), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : ADOPTION DE LA NORME COMPTABLE M57 AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022

Vu la loi de finances 2019 ;

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017 ;

Vu la délibération numéro 2020/140 du 6 novembre 2020, de la Ville de Chaumont, sur l'adoption de la norme comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Vu l'accord de Monsieur l'agent comptable ci-annexé.

L'article 13 du titre 3 de la convention constitutive du Signe indique que « le Groupement le Signe est soumis aux dispositions du Code général des collectivités territoriales afférentes aux règles budgétaires, financières et comptables applicables à la Ville de Chaumont, conformément à l'article 7 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public. Il est géré selon la nomenclature budgétaire et comptable de la Ville de Chaumont au moyen de l'application Hélios ».

Le 6 novembre 2020, la Ville de Chaumont a adopté par délibération, le référentiel budgétaire et comptable M57, dont le périmètre est celui des budgets

gérés selon la nomenclature M14, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La Ville de Chaumont a choisi d'anticiper le passage au référentiel M 57 pour expérimenter le Compte Financier Unique (CFU). Une généralisation de la M 57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Tout en conservant les principes posés par le CGCT, en particulier les 2 sections de fonctionnement et investissement, la M57 rapproche le cadre actuel M14 des règles de comptabilité privée. Les principales nouveautés découlant de la M57 sont :

- La production de nouveaux états financiers (dans le cadre du CFU).
- Une nomenclature par nature plus développée ;
- Une nomenclature par fonction plus fine ;
- Des règles plus contraignantes en matière d'amortissement. Le passage à la nomenclature M57 s'accompagne d'un Règlement Budgétaire et Financier qui décrit les procédures de la collectivité en ces matières.

Le Signe, du fait de son statut juridique « Groupement d'Intérêt Public » n'est pas éligible à l'expérimentation du CFU (Compte Financier Unique), prévu par l'article 242 de la loi de finances 2019 contrairement à la Ville de Chaumont.

En cohérence avec la convention constitutive du Signe et la nomenclature budgétaire et comptable de la Ville de Chaumont, et après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité :

- d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- d'appliquer cette nomenclature au budget principal du Signe ;
- de préciser qu'un Règlement Budgétaire et Financier fera l'objet d'une délibération distincte ;
- d'autoriser le Directeur général à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature ;
- d'autoriser le Directeur général à signer tous les documents nécessaires à la complète réalisation de cette procédure.

Annexe : Accord de Monsieur l'agent comptable du Signe

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 04/11/2021  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29/10/2021

|                     |
|---------------------|
| Référence           |
| <b>20211029CA30</b> |

|   |
|---|
| Objet de la délibération                              |
| DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU<br>BUDGET PRIMITIF 2021 |

| Nombre de membres |                   |                  |                           |
|-------------------|-------------------|------------------|---------------------------|
| Afférents         | Afférents votants | Présents votants | Qui ont pris part au vote |
| 19                | 10                | 10               | 10                        |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 15/10/2021             |

|   |
|---|
| Vote                                      |
| <b>A l'unanimité</b>                      |
| Pour : 10<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 29 Octobre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, M. STEIB Louis, Mme DELAMONT Isabelle, M. DESSERTY Charles

**Membres votants excusés** : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. ZIMET Joseph (représenté par M. STEIB Louis), M. QUINTIN François (représenté par Mme DELAMONT Isabelle),

**Membres non votants présents** : Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, M. LITZLER Pierre (représenté par M. PIANTONI Frédéric), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRIMITIF 2021

Vu la délibération n°20210205CA13 du 05 février 2021 relative au budget primitif 2021 ;

Vu la délibération n°20210604CA22 du 04 juin 2021 relative à la décision modificative numéro 1 apportée au budget primitif 2021 ;

Il est proposé aux membres du collège institutionnel du Conseil d'administration de délibérer et d'adopter la décision modificative n°2 apportée au budget primitif 2021 du Signe, centre national du graphisme.

La délibération porte sur la présente décision modificative du budget par nature, au niveau du chapitre et pour chaque section (ci-annexée).

La décision modificative revoit à la hausse les recettes portant le budget de fonctionnement à 1 937 818,19 euros. Cette hausse de 13 195,65 euros a principalement pour objet :

- Le premier versement de la subvention de l'Andra pour la résidence « Prospectives graphiques 2 »
- Une augmentation des recettes liée aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle (PAGs 2021-2022) ;
- Une augmentation des ressources propres liée aux ventes d'éditions ainsi qu'aux remboursements d'indemnités journalières suite à des arrêts maladie ;
- Cette hausse de recettes permet de compenser la baisse de subvention attribuée par la Ville de Chaumont (- 7 500 euros)

En miroir, les dépenses ont été revues en s'adaptant à la période de temps de fort de la Biennale de design graphique 2021 :

- Le montant des dépenses relatives aux activités est revu à la hausse (+ 67 988 euros) :
  - o Les dépenses liées aux expositions augmentent de 40 927 euros ;
  - o Les dépenses relatives aux collections baissent de 2 500 euros ;
  - o Les dépenses liées aux résidences augmentent de 17 120 euros avec notamment la présence d'un résident au Signe depuis le mois de juillet 2021 ainsi que le lancement de la résidence « Prospectives graphiques 2 » ;
  - o Les dépenses de médiation augmentent de 1 900 euros ;
  - o Hausse des dépenses à hauteur de 5 965 euros pour la formation ;
  - o Les dépenses de communication augmentent de 4 535 euros ;
  - o L'accent est porté également sur le développement pour les événements du temps fort de la Biennale en augmentant les dépenses de 10 400 euros ;
  - o Les dépenses relatives aux éditions baissent de 10 359 euros.
- Le montant des dépenses relatives au fonctionnement baisse de 19 457 euros après avoir adapté le montant des fluides ;
- Les dépenses relatives à l'administration sont revues à la baisse : - 3914 euros ;
- Les dépenses de personnel baissent de 35 336 euros du fait de 2 recrutements repoussés à 2022 et d'arrêts maladie dont 2 de longue durée.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°2 apportée au budget primitif 2021 du Signe, centre national du graphisme.

Annexe : édition réglementaire de la décision modificative numéro 2 apportée au budget primitif 2021.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 04/11/2021  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29/10/2021

|                     |
|---------------------|
| Référence           |
| <b>20211029CA31</b> |

|                                |
|--------------------------------|
| Objet de la délibération       |
| DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE |

| Nombre de membres |                   |                  |                           |
|-------------------|-------------------|------------------|---------------------------|
| Afférents         | Afférents votants | Présents votants | Qui ont pris part au vote |
| 19                | 10                | 10               | 10                        |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 15/10/2021             |

|                      |
|----------------------|
| Vote                 |
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 10            |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 29 Octobre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, M. STEIB Louis, Mme DELAMONT Isabelle, M. DESSERVY Charles

**Membres votants excusés** : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. ZIMET Joseph (représenté par M. STEIB Louis), M. QUINTIN François (représenté par Mme DELAMONT Isabelle),

**Membres non votants présents** : Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, M. LITZLER Pierre (représenté par M. PIANTONI Frédéric), M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 13 convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu le décret 2016-841 du 24 juin 2016 définissant le contenu du rapport du Débat d'Orientation Budgétaire ;

Vu la délibération 20190701CA16 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant adoption du projet artistique et culturel du Signe ;

Vu la délibération n°20200131CA08 du 31 janvier 2020 relative à la modification des emplois et des effectifs du Signe ;

Le Groupement assure à titre principal la gestion d'une activité de service public administratif. La Comptabilité du Groupement est tenue et sa gestion assurée selon les règles de droit public. Il est soumis aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales afférentes aux règles budgétaires, financières et comptables applicables à la Ville de Chaumont, conformément à l'article 7 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public.

Pour l'exercice 2022, le budget prévisionnel est estimé à 1 835 900 €.

La comparaison avec le budget de 2020 (année sans Biennale de design graphique) montre que le budget reste sensiblement le même (montant des recettes 2020 : 1 828 670 €).

Ce budget prévisionnel 2022 profite aux activités du Signe, preuve de bonne gestion et conforte le déploiement de son projet artistique et culturel. Il a été construit dans un souci de sécurité financière pour le Signe.

Les dépenses liées au bâtiment sont maîtrisées notamment par la reprise de la facturation des fluides en direct. Les opérations de maintenance obligatoires du bâtiment ont été réalisées, pour la plupart, en 2021.

La masse salariale représente 47% de la totalité du budget. Il faut cependant prendre en compte l'augmentation qui devra être apportée du fait du glissement vieillesse technicité. Une première réévaluation des salaires de certains agents contractuels atteignant 3 ans d'ancienneté a eu lieu en 2020 à hauteur de 3% de leur salaire.

Il est également à souligner un besoin d'effectif pour l'administration. Si l'administration représente 4,3 agents en ETPT, ce chiffre est fort modeste pour la gestion courante d'un tel équipement et une veille approfondie des possibles ressources qu'il faudra traiter et suivre avec assiduité.

Les missions de ce pôle regroupant l'ensemble de l'administration (finances, ressources humaines, secrétariat, juridique ainsi que le poste d'administratrice) imposent un rythme de travail soutenu, élevé et grandissant. L'absence d'un agent de ce pôle, même courte, a des conséquences importantes sur la gestion de l'administration.

Le budget proposé ne prend pas en compte la création d'un poste supplémentaire pour pallier à ce besoin et représente donc un budget plancher.

Les dépenses liées aux activités augmentent (+ 87 516 €), du fait de la maîtrise des dépenses liées au bâtiment ainsi qu'au calcul « plancher » de la masse salariale.

Les dépenses liées aux expositions ainsi qu'aux collections restent sensiblement les mêmes.

L'accent est mis sur l'ensemble des autres activités (Résidences, médiation, formation, communication, développement et éditions).

Dans l'attente de la clôture budgétaire 2021 et de l'affectation du résultat exacte 2021 vers l'exercice 2022, le montant des dépenses et recettes liées aux opérations budgétaires et non budgétaires est estimé à minima.

Si les recettes attendues en 2022 permettront de mener à bien la programmation présentée, une vigilance particulière devra être apportée aux futurs budgets intégrant les années de Biennale de design graphique, pour lesquels, les recettes actuelles ne permettront pas un plus fort développement.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, de :

- Prendre acte qu'un débat a eu lieu sur la base :
  - o Des documents de programmation 2022 ;
  - o Du budget prévisionnel 2022 présenté de façon analytique (ci-annexé) indiquant la répartition des dépenses liées aux activités, au fonctionnement et aux charges de personnel
- Adopter le Débat d'Orientations Budgétaires 2022 sur la base des documents de programmation 2022, du budget prévisionnel 2022 ainsi que du tableau des emplois et des effectifs du Signe en vigueur ci-annexés.

Annexe 1 : Budget prévisionnel 2022 présenté de façon analytique

Annexe 2 : Tableau des postes et des effectifs en vigueur

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.



République Française  
Département Haute-Marne  
**Le Signe,**  
Centre national du

**le Signe**  
Centre national du graphisme  
10000 Chaumont

Envoyé en préfecture le 04/11/2021  
Reçu en préfecture le 04/11/2021  
Affiché le 4 NOV. 2021  
ID : 052-130023237-20211029-20211029CA31-DE

**graphisme**

Pour copie conforme :  
Le 04/11/2021  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

